

Règlements - Concours de photographies

Loin des yeux près du cœur

de la Municipalité de Sainte-Mélanie



N'oubliez pas de bien lire les règlements avant de participer!
Chaque photo soumise doit respecter les conditions suivantes :

- Être prise sur le territoire de Sainte-Mélanie et pouvoir être identifiée comme telle;
- Être en format JPG d'une taille supérieure à 1,5 Mo et de bonne résolution;
- Ne pas dépasser la taille maximale de 3 Mo;
- Respecter le thème : Loin des yeux près du cœur! ;
- Soumettre votre photographie avant le 28 novembre 2020 à 16 h, en utilisant le formulaire ci-dessous;
- Vous pouvez soumettre un maximum de trois (3) photographies, mais chacune devra être transmise séparément;
- Si des personnes apparaissent sur une photo et sont identifiables, le formulaire d'autorisation de modèles devra être complété et transmis pour chaque personne, par courriel, par la poste ou en personne à la bibliothèque et remis à Ghislaine Beaufort (Autorisation des personnes photographiées ci-joint à la fin du formulaire)

Un jury, composé de représentants du domaine de l'image, des arts visuels à Sainte-Mélanie et de photographes, sera formé. Ce jury basera son analyse sur les critères suivants:

- Respect des règlements du concours;
- Originalité du sujet;
- Qualité de la photo.

Les gagnants seront dévoilés lors du vernissage de l'exposition des photographies choisies à la bibliothèque le 16 décembre 2020. Lors de cet événement, nous aurons le plaisir de remettre les prix suivants aux gagnants :

1re position : 150 \$;

2e position : 100 \$;

3e position : 50 \$;

4e à la 6^e position : remise d'un bon d'achat de 25 \$ favorisant l'achat local.

Critères d'admissibilité

- Les participants doivent résider à Sainte-Mélanie;
- Ne sont pas admissibles au concours les dirigeants, employés, élus municipaux, agents et représentants de la municipalité ou de toute entreprise partenaire dans ce projet;
- Participer à ce concours implique d'autoriser la municipalité de Sainte-Mélanie à publier les photos des gagnants et d'autres choisies sur son site web et autres outils de

communications dans le cadre exclusif du concours de photographie, l'exposition à la bibliothèque associée au concours et ce, sans rémunération pour une durée illimitée;

- Si la Municipalité souhaite utiliser une image reçue dans le cadre du concours pour d'autres utilisations, telles que l'illustration de son site web, dans ses différentes publications ou sur sa page Facebook, qui ne fait pas référence au concours ni au calendrier municipal, la Municipalité conclura une nouvelle entente d'utilisation de l'image en question avec son auteur. Cette entente devra spécifier le contexte d'utilisation et le montant de la rémunération, s'il y a lieu.

FORMULAIRE DE PARTICIPATION POUR LE CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

*Nom : _____

*Adresse : _____

*Téléphone : _____ *Courriel : _____

*titre de la photographie : _____

* Catégorie (cocher svp ✓):

- Photographe professionnel
- Grand public / photographe amateur
- Étudiant en photographie
- Jeunesse (jeunes âgés de moins de 18 ans)

CONSENTEMENT

En participant à ce concours et en transmettant votre photographie, vous autorisez la Municipalité de Sainte-Mélanie à publier votre photographie dans l'album de photographies du site web de la municipalité et autres outils de communications dans le cadre exclusif de la promotion du concours et/ou de l'exposition de photographies à la bibliothèque associée au concours, et ce, sans rémunération pour une durée illimitée. La Municipalité s'engage, par ailleurs, à inscrire le crédit photo (nom du photographe).

*J'ai lu la clause de consentement et je consens à ce que la Municipalité de Sainte-Mélanie publie ma photographie dans l'album de photographies du site web de la municipalité et autres outils de communications dans le cadre exclusif de la promotion du concours et/ou de l'exposition de la bibliothèque associée au concours, et ce, sans rémunération pour une durée illimitée;

Prénom et nom : _____ Signature : _____

* Champ obligatoire

**CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

Autorisation des personnes photographiées

Si une ou plusieurs personnes apparaissent sur l'une de vos photos et sont reconnaissables, vous devez remplir la partie ci-dessous, ceci afin de se conformer à la loi concernant l'utilisation de l'image d'une personne, en regard du droit à l'intégrité de celle-ci. Dans le cas d'une personne âgée de moins de 18 ans, la signature du parent ou tuteur est requise.

Je, souignée _____ (nom en lettres moulées) autorise
_____ (nom du photographe) et la municipalité de Sainte-
Mélania à utiliser les photographies _____ (titre ou numéro
identifiant les photographies) prises de moi ou de _____ (nom de
la personne de moins de 18 ans dont vous êtes le parent ou le tuteur légal) pour le concours de
photographie *Loin des yeux près du cœur!* et/ou autres outils de communications de la
Municipalité de Sainte-Mélania (publications, site Internet, médias sociaux, enseignes, etc.) et
ce, sans rémunération.

Signé à _____, ce _____
(Lieu) (Date)

Signature _____

Veillez transmettre cette autorisation signée à :

**Concours de photographies / Bibliothèque Louise-Amélie Panet
940, route Principale, Sainte Mélanie (Québec) J0K 3A0
Courriel : biblio@sainte-melanie.ca**